

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR14.14PR  
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 233'000.--  
pour le remplacement des conduites d'eau et de gaz, la pose de tubes électriques  
et le remplacement des candélabres au chemin des Roses**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 7 mai 2014.

Elle était composée de Madame Valérie DUVOISIN et Messieurs Steves BUCHS, Pierre CHERBUIN, Michel DUBEY, Olivier MAIBACH, Marc NICODET, Gnanaseelan SUBRAMANIAM et du soussigné, Olivier DI PRINZIO désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Mme Gloria CAPT, Municipale et de M. Olivier SCHMID, chef de service. Nous les remercions pour leurs explications et leurs réponses aux questions soulevées.

### **Préambule**

Un concours de circonstances malheureux a conduit la Municipalité à omettre de procéder à une communication au Conseil pour signaler l'engagement d'une dépense urgente, alors que le service avait préparé et remis le PR. Aussi, les travaux d'urgence furent engagés d'avril à juin 2013 sans une approbation formelle d'un crédit d'investissement. Malgré tout, un compte « Infrastructure ch. des Roses » fut ouvert en 2013 par l'administration. Cette anomalie a été découverte fortuitement et a conduit la Municipalité à présenter rapidement ce PR, 1 an après les travaux.

A ce titre, la Municipalité a présenté ses excuses à la commission, précisant que le fait est exceptionnellement rare et que l'urgence de l'intervention pouvait en être la raison. Néanmoins, il n'appartenait pas au service ou à la Municipalité de déterminer les raisons de ce dysfonctionnement. Si bien, aucune enquête fut et sera menée pour analyser et remédier à ce dysfonctionnement. Certains commissaires ont regretté de ne pas avoir eu de réponse sur les mesures correctives prises par la Municipalité à la suite de ce dysfonctionnement grave.

### **But du projet d'investissement**

Il s'agit de valider un crédit d'investissement dépensé de Fr. 233'000.-- pour le remplacement

- en urgence de la conduite d'eau,
- de la conduite vétuste de gaz

et de profiter de l'intervention pour

- la pose de tubes vides électriques qui seront utilisés en temps utile,
- le remplacement des candélabres au chemin des Roses

afin d'éviter de nouvelles fouilles et par soucis d'économie.

### **Description des travaux**

M. SCHMID a décrit les travaux effectués. Il s'agissait principalement de remplacer, sur environ 100 m, la conduite d'eau en fonte, vieille de plus de 100 ans et ayant déjà été réparée à de nombreuses reprises (18 manchons). Ce remplacement avait déjà été notifié en 1990, malheureusement sans être pris en considération. Aucune explication n'a pu être apportée.

Ces conduites présentaient une dégradation sévère qui a obligé en urgence à leur remplacement. Les dernières mesures n'avaient pas détecté ces fuites.

A titre d'illustration M. SCHMID a présenté des manchons fissurés et percés par la corrosion. Un trou de 8 mm provoque la perte de 52'000 m<sup>3</sup>/an d'eau (52 millions de litres).

Cette intervention a aussi permis de corriger une anomalie de la structure du réseau. Le réseau public présentait une longueur excédentaire de 20 m qui devait être privée. Aussi, la conduite a été raccourcie jusqu'à la borne hydrante en limite de la parcelle. Une conduite de section inférieure a été posée pour la jonction au réseau privé.

La commission n'a pas émis de doutes sur la nécessité des travaux.

### **Domaine privé et public**

Ce PR a aussi mis en évidence le mélange et la limite floue des obligations d'entretien et de maintenance entre le privé et public. Pour des raisons obscures, certains travaux qui relèvent du domaine privé furent et sont toujours effectués à la charge de la collectivité publique. La Municipalité pense que cette situation n'est pas normale et qu'une étude devrait être menée pour, dans un premier temps, recenser tous les cas existants dans la commune, en ajoutant que, certainement, beaucoup de questions seront alors soulevées.

### **Politique de communication du service**

M. SCHMID a présenté la bannière du service qui équipera leurs chantiers. Elle sera complétée prochainement par des panneaux, à l'instar de certains chantiers privés, qui décriront par exemple la nature des travaux, leurs coûts et les maîtres d'œuvre et d'ouvrage.

### **Vœu**

La commission est interpellée par le trou administratif qui a conduit à ce dysfonctionnement. Le manque d'analyse est particulièrement inquiétant. Elle aurait pu corriger les processus et éviter d'autres dysfonctionnements. Dès lors, la commission émet le vœu qu'une analyse soit menée et qu'une amélioration des processus de décisions et de suivi soit effectuée.

### **Conclusion**

A l'unanimité de ses membres, la commission vous propose, M. le Président et Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2 et 3 comme présentés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 20 mai 2014

Le rapporteur



Olivier DI PRINZIO